

**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

Accusé de réception en préfecture  
034-213401094-20170621-47-2017-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2017  
Date de réception préfecture : 27/06/2017

**Séance du 21 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, et le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - THOUREL Lucette

MM. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel - PAGEOT Emmanuel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme JOURDAN Agnès donne procuration à M. FOREZ Daniel

Membres absents : Mmes GALZY Isabelle - GARRIGUE Sandrina - PAILLES Pilar

MM. BERTHOMIEU Michel - MARTINEZ Nicolas - SOULIE Christophe

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette est nommée secrétaire de séance.

**47/2017 - Compte rendu d'activité Hérault aménagement**

Monsieur le Maire présente au conseil le compte rendu d'activité de l'opération ZAC des Moulins transmis par Hérault Aménagement.

Ce compte rendu a été établi conformément aux dispositions des articles L. 300-5 du Code de l'urbanisme et L. 1523-2 et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et conformément à la convention de concession.

Monsieur le Maire fait lecture de ce rapport qui présente une description de l'avancement de l'opération, sur le plan physique comme sur le plan financier afin que la commune puisse suivre en toute transparence le bon déroulement et décider des mesures à prendre pour maîtriser son évolution.

Le conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte rendu annuel établi par Hérault Aménagement, après avoir pris connaissance des documents présentés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

**APPROUVE** le CRAC et le bilan prévisionnel actualisé

**APPROUVE** la liste des acquisitions et celle des cessions de l'année 2016

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE MAIRE,  
Francis BOUTES**

